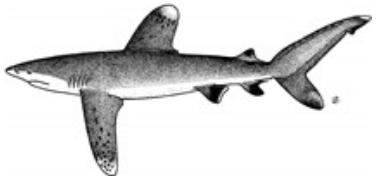
APPENDICE VIII
RÉSUMÉ EXÉCUTIF : REQUIN OCÉANIQUE (2025)



Espèce de l'ANNEXE I de la CITES

Tableau A 1. État du requin océanique (*Carcharhinus longimanus*) de l'océan Indien.

Zone[1]	Indicateurs		Détermination de l'état du stock 2018
Océan Indien	Captures (2024) (t)	901[2]	
	Captures de requins NCA (2024) (t)	15 742[3]	
	Captures annuelles moyennes (2020-2024) (t)	541	
	Captures annuelles moyennes de requins NCA 2020-2024 (t)	24 929[3]	
	RMD (1 000 t) (IC 80%)	Inconnu	
	F_{RMD} (IC 80%)		
	SB_{RMD} (1 000 t)(IC 80%)		
	$F_{actuelle}/F_{RMD}$ (IC 80 %)		
	$SB_{actuelle}/SB_{RMD}$ (IC 80%)		
	$SB_{actuelle}/SB_0$ (IC 80%)		

[1] Les limites du stock sont définies par la zone de compétence de la CTOI.
[2] Proportion des captures entièrement ou partiellement estimées pour 2024 : 0%.
[3] NCA comprend toutes les autres prises de requins déclarées au Secrétariat de la CTOI et pouvant contenir cette espèce, c.-à-d. AG38 : requin peau bleue, requin-taupe bleu, requin océanique ; RSK : *Carcharhinidae* nca ; SHK : divers requins nca.

Code couleur	Stock surexploité ($SB_{année}/SB_{RMD}$< 1)	Stock non surexploité ($SB_{année}/SB_{RMD}$≥ 1)
Stock faisant l'objet de surpêche ($F_{année}/F_{RMD}$> 1)		
Stock ne faisant pas l'objet de surpêche ($F_{année}/F_{RMD}$≤ 1)		
Pas évalué/Incertain		

Tableau A2. Requin océanique : État de menace du requin océanique (*Carcharhinus longimanus*) dans l'océan Indien selon l'UICN.

Nom commun	**Nom scientifique**	**État de menace selon l'UICN[4]**		
		État mondial	**OIO**	**OIE**
Requin océanique	*Carcharhinus longimanus*	En danger critique	–	–

UICN = Union internationale pour la conservation de la nature ; OIO = Océan Indien Ouest ; OIE = Océan Indien Est.

[4] Le processus d'évaluation de menace de l'UICN est indépendant de la CTOI et est uniquement présenté à titre d'information.

Source : Rigby et al 2019

CITES - En mars 2013, la CITES a convenu d'inclure le requin océanique à l'Annexe II afin de mieux le protéger en interdisant son commerce international ; cette mesure est entrée en vigueur le 14 septembre 2014.

STOCK DE L'OCÉAN INDIEN – AVIS DE GESTION

État du stock. Des incertitudes considérables demeurent quant à la relation entre l'abondance, les séries de PUE standardisées et les prises totales de la dernière décennie (**Tableau A 1**). L'évaluation des risques écologiques (ERA) réalisée pour l'océan Indien par le GTEPA et le CS en 2018 consistait en une analyse semi-quantitative d'évaluation des risques, destinée à évaluer la résilience des espèces de requins à l'impact d'une pêcherie donnée, en combinant la productivité biologique de l'espèce et sa susceptibilité à chaque type d'engin de pêche (Murua *et al.* 2018). Le requin océanique a obtenu un classement de vulnérabilité moyenne (nº 9) dans l'ERA de la palangre, car il a été estimé être l'une des espèces de requins les moins productives mais seulement moyennement sensibles à la palangre. Il a été estimé que le requin océanique était la 11ème espèce de requin la plus vulnérable à la senne, car il a été caractérisé comme ayant un taux de productivité relativement bas et une sensibilité moyenne à cet engin. L'état de menace de l'UICN actuel « En danger critique » s'applique au requin océanique au niveau mondial et cette espèce est désormais inscrite à l'Annexe I de la CITES (**Tableau A2**). Il existe une pénurie d'informations disponibles sur cette espèce dans l'océan Indien et il est peu probable que cette situation s'améliore à court ou à moyen terme. Les requins océaniques sont fréquemment capturés par de nombreuses pêcheries de l'océan Indien. En raison des caractéristiques de leur cycle vital, (les requins océaniques vivent relativement longtemps, sont matures vers 4–5 ans, ont assez peu de petits <20 petits tous les deux ans), ils sont vraisemblablement vulnérables à la surpêche. Malgré la faible quantité de données, des études récentes (Tolotti et al., 2016) suggèrent que l'abondance du requin océanique aurait diminué ces dernières années (2000-2015) par rapport aux années historiques (1986-1999). Les indices de PUE standardisées de la palangre pélagique, disponibles pour le Japon et l'UE,Espagne, indiquent des tendances contradictoires, comme décrit dans la section Informations complémentaires de la CTOI sur le requin océanique. Il n'existe aucune évaluation quantitative du stock et le nombre d'indicateurs halieutiques de base actuellement disponibles sur le requin océanique est limité dans l'océan Indien ; l'état du stock est donc **inconnu** (**Tableau A**).

Perspectives. Le maintien ou un accroissement de l'effort, associé à la mortalité par pêche, peuvent entraîner une réduction de la biomasse, de la productivité et des PUE. La piraterie dans l'océan Indien occidental a entraîné le déplacement et donc la concentration consécutive d'une partie importante de l'effort de pêche palangrier vers certaines zones du sud et de l'est de l'océan Indien. Certains palangriers sont retournés dans leurs zones de pêche traditionnelles du Nord-Ouest de l'océan Indien, du fait de la présence accrue de personnel de sécurité à bord des navires, à l'exception de la flottille japonaise qui n'a pas retrouvé ses niveaux de présence d'avant le début de la menace de piraterie. Il est donc peu probable que les prises et l'effort exercé sur le requin océanique aient diminué dans les zones australes et orientales, ce qui pourrait avoir abouti à un épuisement localisé.

Avis de gestion. La Commission devrait envisager une approche de précaution de gestion du requin océanique, tout en notant que des études récentes suggèrent que la mortalité dans les pêcheries palangrières, à la remontée de l'engin, est élevée (50 %) dans l'océan Indien (IOTC-2016-WPEB12-26) et que les taux de mortalité imputables aux interactions avec d'autres types d'engins, tels que la senne et le filet maillant, pourraient être plus élevés.

Des mesures d'atténuation devraient être adoptées en vue de réduire la mortalité à bord du navire et après remise à l'eau, incluant l'étude d'éventuelles modifications des engins dans les flottilles palangrières ciblant l'espadon et les thons. Notant qu'une étude récemment menée (Bigelow et al. 2021) a conclu qu'au sein de la WCPFC l'interdiction des lignes à requins et des bas de ligne acier peut réduire la mortalité par pêche de 40,5% pour le requin océanique.

Bien qu'il existe des mécanismes encourageant les CPC à respecter leurs obligations en matière d'enregistrement et de déclaration (Résolution 18/07), ils doivent être mieux appliqués par la Commission, de sorte à mieux informer les avis scientifiques. La Résolution 13/06 S*ur un cadre scientifique et de gestion pour la conservation des requins capturés en association avec des pêcheries gérées par la CTOI* interdit la rétention à bord, le transbordement, le débarquement ou le stockage de tout ou partie de la carcasse des requins océaniques. Étant donné que certaines CPC continuent à déclarer des captures débarquées de requin océanique, il est nécessaire de renforcer les mécanismes permettant de garantir que les CPC se conforment à la Résolution 13/06.

Il convient de noter également les points clés suivants :

- **Rendement Maximum Durable (RMD)** : Non applicable. Rétention interdite.
- **Points de référence** : Non applicable.
- **Principales pêcheries (captures retenues annuelles moyennes 2020-2024) :** le requin océanique est capturé à la senne (60,4%), suivi de la ligne (33,5%) et du filet maillant (5,7%). Les captures restantes réalisées avec d'autres engins ont contribué à hauteur de 0,4% aux captures totales ces dernières années (**Fig. 1**).
- **Principales flottilles (captures retenues annuelles moyennes 2020-2024**) : la plupart des captures de requin océanique sont attribuées aux navires battant le pavillon de l'Indonésie (61,7%), suivi du Mozambique (26,8%) et de Madagascar (5,2%). Les 5 autres flottilles capturant le requin océanique ont contribué à hauteur de 6,3% aux captures totales ces dernières années (**Fig. 2**).

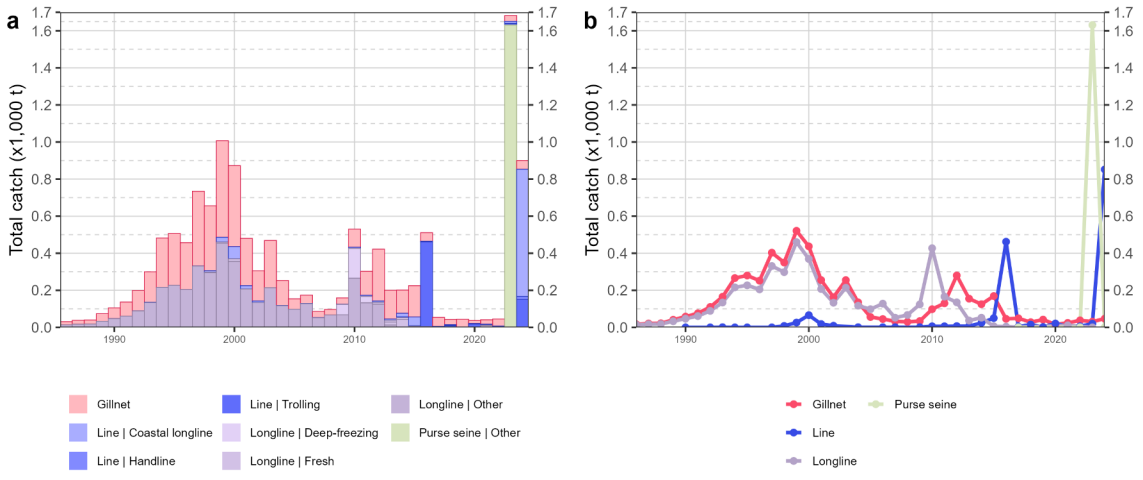


Figure 1 : Séries temporelles annuelles (a) des captures retenues cumulées (en tonnes, t) par pêcherie et (b) des captures retenues individuelles (en tonnes ; t) par groupe de pêcheries pour le requin océanique, au cours de la période 1950-2024. FS= bancs libres ; LS= bancs associés à des objets flottants dérivants. Senne | Autre : senne côtière, senne de type d'association inconnu, senne tournante ; Palangre | autre : palangres ciblant l'espadon et les requins ; Autre: tous les autres engins de pêche.

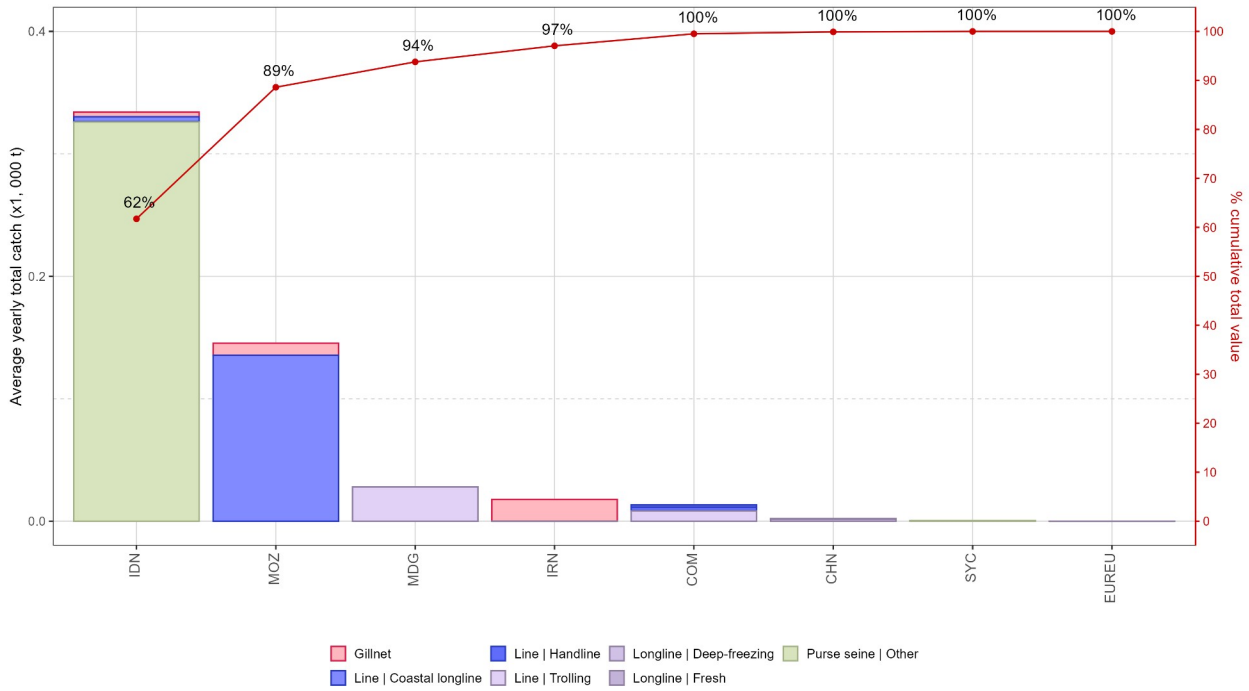


Figure 2: Captures retenues annuelles moyennes (en tonnes, t) de requin océanique par flottille et pêcherie entre 2020 et 2024, indiquant les captures cumulées par flottille. FS= bancs libres ; LS= bancs associés à des objets flottants dérivants. Senne | Autre : senne côtière, senne de type d'association inconnu, senne tournante ; Palangre | autre : palangres ciblant l'espadon et les requins ; Autre: tous les autres engins de pêche.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bigelow, K. and Carvalho, F. 2021. Review of potential mitigation measures to reduce fishing-related mortality on silky and oceanic whitetip sharks (Project 101). WCPFC Scientific Committee 17th Regular Session. WCPFC-SC17-2021/EB-WP-01. Available: https://meetings.wcpfc.int/node/12598

Coelho, R. 2016. Hooking mortality of oceanic whitetip sharks caught in pelagic longline targeting swordfish in the SW Indian Ocean: comments on the efficiency of no-retention measures. IOTC-2016-WPEB12-26

Murua H, Santiago, J, Coelho, R, Zudaire I, Neves C, Rosa D, Semba Y, Geng Z, Bach P, Arrizabalaga, H., Baez JC, Ramos ML, Zhu JF and Ruiz J. (2018). Updated Ecological Risk Assessment (ERA) for shark species caught in fisheries managed by the Indian Ocean Tuna Commission (IOTC). IOTC–2018–SC21–14_Rev_1.

Rigby, C.L., Barreto, R., Carlson, J., Fernando, D., Fordham, S., Francis, M.P., Herman, K., Jabado, R.W., Liu, K.M., Marshall, A., Pacoureau, N., Romanov, E., Sherley, R.B. & Winker, H. 2019. Carcharhinus longimanus. The IUCN Red List of Threatened Species 2019: e.T39374A2911619. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2019-3.RLTS.T39374A2911619.en. Accessed on 06 December 2023.

Tolotti M.T., Capello M., Bach P., Romanov E., Murua H., Dagorn L. 2016. Using FADs to estimate a population trend for the oceanic whitetip shark in the Indian Ocean. IOTC-2016-WPEB12-25.